

PRESENTATION DES TEMPS COLLECTIFS

Ce sont des séances collectives qui s'adressent aux professionnels de l'accueil à domicile* et aux enfants.

Elles peuvent avoir lieu toutes les semaines ou tous les 15 jours selon le nombre de professionnels et des enfants qui fréquentent le relais.

L'effectif moyen des séances varie entre 4 et 10 professionnelles et entre 10 et 20 enfants selon les normes d'accueil des locaux.

Certains temps collectifs peuvent être organisés dans d'autres structures (Multi- accueil, résidences personnes âgées, écoles maternelles, salles annexes aux locaux du relais).

*professionnels accueil à domicile : assistants maternels/Gardes d'enfants au domicile des parents

OBJECTIFS DES TEMPS COLLECTIFS

Pour les professionnels de l'accueil d'enfants à domicile

- La formation professionnelle par l'expérimentation.

Pour les enfants

- L'épanouissement de l'enfant par des activités d'éveil et de socialisation.

PLACE DE L'ANIMATEUR (TRICE)

L'animateur (trice) accompagne les enfants et les professionnels en privilégiant l'accueil.

Sa place est de permettre à chacun de s'approprier les lieux, de créer du lien et de favoriser les échanges.

Il est disponible et à l'écoute des professionnels.

Il organise et planifie les séances, il propose des activités en lien avec le développement de l'enfant et dans le respect de son rythme.

Il réfléchit avec les professionnels à une programmation de thèmes et de projets.

Cette collaboration soutenue et ouverte est indispensable.

Par son positionnement, il offre un cadre sécurisant, un aménagement de l'espace réfléchi avec les professionnels utilisateurs.

Il est garant du bon déroulement des séances, il rappelle les règles et a le souci de respect de chacun.

Il a un rôle d'observateur. Il repère les interactions entre enfants et également la relation entre les professionnels et leur place auprès de l'enfant.

Ces observations servent de base de réflexions et d'échanges.

Il joue un rôle de prévention auprès des professionnels et des enfants en favorisant le dialogue, en proposant de travailler sur des thématiques.

Il permet de renforcer, d'harmoniser le lien entre les enfants et les professionnels en se positionnant en tiers. Il propose des outils selon les situations.

Il se place en porteur de projets. Il utilise les ressources de chacun, valorise les compétences et impulse une dynamique de groupe.

Il assure un soutien professionnel aux participants en s'appuyant sur ses connaissances. Il collecte des données en lien avec l'activité proposée et transmet les informations utiles à la professionnalisation :

Le développement de l'enfant, la mise en place d'activités d'éveil, l'analyse de la pratique professionnelle, la relation parents/professionnelles et enfin, la connaissance des partenaires locaux de la Petite Enfance.

Il est un référent au cours des séances, il apporte ses compétences, ses acquis et une analyse du positionnement professionnel.

à noter

Dans certains relais assistants maternels, un animateur est spécialisé dans l'animation des temps collectifs et travaille en lien avec le (la) responsable du relais.